

### Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi six avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-trois, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Membres présents :** M. Thierry BONTE, Maire – M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire. Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers Municipaux Délégués. M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mr Grégoire HAMY – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** Mme Nathalie MASSON (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – Mme Capucine MAYEUR (pouvoir à M. Grégoire HAMY) – Mme Annick GOUSSEN (pouvoir à Mme Christiane MEURILLON) – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN.

**Secrétaire de Séance :** M. Bernard DECLERCK.

#### N° 2023-15 - Objet : Accueils de loisirs sans hébergement 2023 destinés aux adolescents.

Rapporteur : Mme Gaëlle COMBRIS.

Madame Gaëlle COMBRIS rappelle à l'Assemblée que la commune organise, en groupement de commande avec la commune de Lompret, les accueils de loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 2 ans à 15 ans.

La municipalité proposera en juillet et en août 2023 deux sessions d'une semaine chacune, spécifiquement destinées aux adolescents âgés de 11 à 15 ans. Il s'agit de deux sessions à dominante sportive qui seront organisées du 10 au 14 juillet 2023 et du 21 au 25 août 2023.

Ces accueils fonctionneront du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures avec possibilité de restauration le midi et d'un accueil le matin de 8 heures à 9 heures et de 17 heures à 18 heures.

Le nombre d'inscription est fixé à 16 adolescents maximum par session.

- le règlement des familles sera exigé à l'inscription ;
- l'organisme prestataire, titulaire du marché relatif à l'organisation et la gestion des accueils de loisirs, procédera à l'encaissement des participations des familles ;
- les inscriptions se feront obligatoirement à la semaine pour chaque session ainsi que pour la restauration ;
- les inscriptions à l'accueil du matin et du soir avant 9 heures et après 17 heures pourront se faire :
  - pour le matin uniquement ;
  - pour le soir uniquement ;
  - pour le soir et le matin ;
  - aux jours demandés par la famille mais avec inscription préalable obligatoire. Aucune inscription ne sera prise le jour même.

Il est proposé de fixer les tarifs d'inscription sur la base des inscriptions aux accueils de loisirs traditionnels (cf. : Délibération du conseil municipal n° 2022-53 du 08/12/2022) plus une participation complémentaire par jour pour la participation à ces sessions :

<b>Verlinghemmois et Lomprétois/semaine</b>			
<b>Quotient familial</b>	<b>1 enfant</b>	<b>2 enfants</b>	<b>à partir de 3 enfants</b>
<b>0 à 600</b>	21,00 €	19,00 €	18,00 €
	+ 110,00 €	+ 110,00 €	+ 110,00 €
<b>Total</b>	<b>131,00 €</b>	<b>129,00 €</b>	<b>128,00 €</b>
<b>601 à 820</b>	28,00 €	25,00 €	24,00 €
	+ 110,00 €	+ 110,00 €	+ 110,00 €
<b>Total</b>	<b>138,00 €</b>	<b>135,00 €</b>	<b>134,00 €</b>
<b>821 à 1 150</b>	39,00 €	35,00 €	32,00 €
	+ 110,00 €	+ 110,00 €	+ 110,00 €
<b>Total</b>	<b>149,00 €</b>	<b>145,00 €</b>	<b>142,00 €</b>
<b>1 151 à 1 405</b>	49,00 €	44,00 €	42,00 €
	+ 110,00 €	+ 110,00 €	+ 110,00 €
<b>Total</b>	<b>159,00 €</b>	<b>154,00 €</b>	<b>152,00 €</b>
<b>1 406 et plus</b>	63,00 €	57,00 €	53,00 €
	+ 110,00 €	+ 110,00 €	+ 110,00 €
<b>Total</b>	<b>173,00 €</b>	<b>167,00 €</b>	<b>163,00 €</b>

<b>Extérieurs/semaine</b>			
<b>Quotient familial</b>	<b>1 enfant</b>	<b>2 enfants (-10 %)</b>	<b>à partir de 3 enfants (-15 %)</b>
<b>0 à 600</b>	65,00 €	58,00 €	54,00 €
	+ 130,00 €	+ 130,00 €	+ 130,00 €
<b>Total</b>	<b>195,00 €</b>	<b>188,00 €</b>	<b>184,00 €</b>
<b>601 à 820</b>	71,00 €	64,00 €	60,00 €
	+ 130,00 €	+ 130,00 €	+ 130,00 €
<b>Total</b>	<b>201,00 €</b>	<b>194,00 €</b>	<b>190,00 €</b>
<b>821 à 1 150</b>	78,00 €	70,00 €	66,00 €
	+ 130,00 €	+ 130,00 €	+ 130,00 €
<b>Total</b>	<b>208,00 €</b>	<b>200,00 €</b>	<b>196,00 €</b>
<b>1 151 à 1 405</b>	84,00 €	75,00 €	71,00 €
	+ 130,00 €	+ 130,00 €	+ 130,00 €
<b>Total</b>	<b>214,00 €</b>	<b>205,00 €</b>	<b>201,00 €</b>
<b>1 406 et plus</b>	90,00 €	82,00 €	77,00 €
	+ 130,00 €	+ 130,00 €	+ 130,00 €
<b>Total</b>	<b>220,00 €</b>	<b>212,00 €</b>	<b>207,00 €</b>

<b>Repas – Accueil matin avant 9 heures et soir après 17 heures</b>	
Repas - semaine 5 jours	22,00 €
Accueil Matin	2,00 €
Accueil Soir	2,00 €

Sur proposition de la Commission Enfance, Jeunesse et Lien Intergénérationnel et de la Commission de Finances,

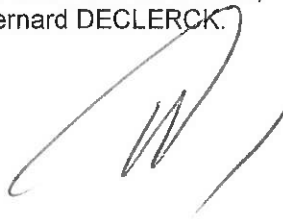
Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

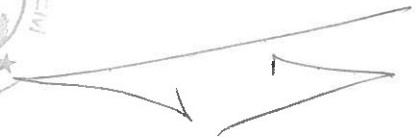
L'Assemblée, à l'unanimité,

**Décide de fixer les tarifs d'inscription aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour adolescents pour les sessions organisées du 10 au 14 juillet 2023 et du 21 au 25 août 2023 dans les conditions exposées ci-dessus.**

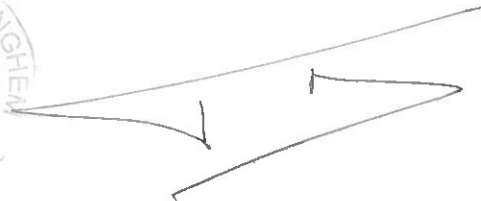
La secrétaire de séance,  
Bernard DECLERCK.



Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/04/2023  
et de la publication le 15/04/2023 Thierry BONTE, Maire.



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 059-215906116-20230406-DEL\_2023\_15-DE

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_2023_15
Objet :	Accueils de loisirs 2023 destinés aux adolescents
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-04-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6 - Contributions budgétaires
Identifiant unique :	059-215906116-20230406-DEL_2023_15-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215906116-20230406-DEL_2023_15-DE-1-1_0.xml	text/xml	873 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : del_2023_15.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20230406-DEL_2023_15-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	164.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 avril 2023 à 15h26min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 avril 2023 à 15h27min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 avril 2023 à 15h36min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 avril 2023 à 15h50min26s	Reçu par le MI le 2023-04-14